Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Carreleur, veuillez visiter :
bpcarreleur.fr/annales-sujets-et-corriges

E 1

BREVET PROFESSIONNEL CARRELAGE MOSAIQUE

REALISATION D'UNE MAISON D'HABITATION

EXTRAITS DU C.C.T.P.

CONTENU DU DOSSIER

Lot 1 :	Maçonnerie, Béton Armé, Canalisations	page 3 à 7
Lot 7 :	Plâtrerie Isolation	page 8 à 10
Lot 10 :	Chauffage gaz et eau chaude	page 11 à 12
Lot 11 :	Carrelage et revêtements de sol	page 13 à 16

A L'INTENTION DES CANDIDATS

Le C.C.T.P. donné n'est qu'une partie de celui remis aux entreprises concernés par les travaux.
Pour éviter une surcharge de documents certains paragraphes ont été volontairement supprimés.

PRESENTATION DU PROJET

Le Projet concerne la construction d'une **MAISON D'HABITATION**

LISTE des LOTS

Lot 01 : MACONNERIE-BETON ARME-CANALISATIONS
Lot 02 : ENDUITS EXTERIEURS
Lot 03 : CHARPENTE BOIS
Lot 04 :COUVERTURE
Lot 05 : MENUISERIES EXTERIEURES
Lot 06 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS
Lot 07 : PLATRERIE-ISOLATION
Lot 08 : ELECTRICITE et VMC
Lot 09 : PLOMBERIE SANITAIRE
Lot 10 : CHAUFFAGE
Lot 11 : CARRELAGE et REVETEMENTS de SOL

LISTE des PLANS et DOCUMENTS définissant le Projet

PLANS ARCHITECTES:

Plan n°1 du 8/03/2000	SITUATION, MASSE , FACADES et COUPES
Plan n°2 du 8/03/2000	REZ DE CHAUSSEE
Plan n°3 du 8/03/2000	COMBLES

Cahier des Clauses Techniques Particulières

PLANS D'ETUDE BETON:

Copie de l'arrêté de PERMIS de CONSTRUIRE

CHAPITRE HYGIENE SECURITE

Cette opération sera réalisée en tenant compte des dispositions en matière de sécurité et de protection de la santé applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil, issues de la loi N° 93-1418 du 31 Décembre 1993, portant transposition de la directive du Conseil des Communautés Européennes N° 92-57 du 24 juin 1992 et du Décret N° 94-1159 du 26 Décembre 1994.

Les offres des entreprises doivent également intégrer les dépenses de sécurité et d'hygiène qui sont propres à leurs activités et à leurs employés, ainsi que celles concernant les dispositions collectives

CHAPITRE I PRESCRIPTIONS SPECIALES

ARTICLE 1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

1.1 Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent :

Les travaux de MACONNERIE pour la construction d'une MAISON D'HABITATION

1.2 Normes et Calculs

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux prescriptions de :
-règles TH : règles de calcul des caractéristiques thermiques utiles des parois de construction
-DTU n°12 pour les terrassements des bâtiments
-DTU n° 13 pour les travaux de fondations superficielles
-DTU n° 20 pour les travaux de maçonnerie et béton armé
-DTU n° 20.1 pour parois et murs en maçonnerie
-DTU n° 23.1 parois et murs en béton banché
-fascicule n°70 du CPC : canalisations d'assainissement et ouvrages annexes
-CCBA 68 et BAEL pour les calculs béton armé
- règles PS 69 pour les règles parasismiques
- Vent région II , site normal
- Neige région I
- Les règles AFNOR tant pour ce qui concerne les caractéristiques des matériaux que leur mise en oeuvre.

1.3 Sondage et taux de travail du sol

se reporter à l'étude sol

1.4 Charges et surcharges

1.41 les charges à prendre en compte aux niveaux des fondations sont les poids propres des matériaux constituant les ouvrages
les poids propres des matériaux constituant les aménagements intérieurs, cloisonnements, revêtements et équipements

1.42 les surcharges à prendre en compte sont :
les surcharges dues aux effets du vent et de la neige
les surcharges d'utilisations (Habitation et Garage)

1.5 Barrière provisoire

l'entreprise assurera la clôture du chantier conformément aux prescriptions contenues dans les règlements de sécurité

ARTICLE 2 ORGANISATION DE CHANTIER

2.1Implantation

L'entreprise est tenue d'exécuter l'implantation des bâtiments et de tous les ouvrages faisant l'objet conformément aux plans et documents annexés au dossier toutes les opérations topographiques nécessaires à la bonne implantation des bâtiments et comportant des reports de niveaux, tracés annexes etc .....seront réalisées par l'entreprise ou à ses frais.
Le contrôle en sera effectué par l'architecte avant le commencement des travaux sur demande de l'entreprise du présent lot.

2.2 Traits de niveaux et tracés

l'entreprise devra procéder au battage des traits de niveau à l'intérieur des bâtiments

2.3 Réalisation des travaux de terrassement

Le cube de terrassement pris en considération sera établit suivant :
2.311 Terrassement en pleine masse
Les dimensions des plate formes à établir, les cotes de fond de forme et les cotes du terrain existant.
2.312 Terrassement en tranchées ou en trous
La largeur des ouvrages enterrés augmentée de 30 cm sur chaque façade pour faciliter la fabrication des joints ou le coffrage

2.32 Terrassement pour fondations
Le prix du terrassement comprendra :
enlèvement des excédents aux décharges
remblai après fondations
blindage et soutènement des terres éventuels
démolition et évacuation des ouvrages rencontrés dans les fouilles
nota : les fonds de fouille feront l'objet d'une reconnaissance de l'architecte avant toute exécution des fondations, et ce sur demande de l'entrepreneur.

2.4 Réalisation des ouvrages en béton armé

2.41 Matériaux

2.411 Ciment
En principe on n'utilisera que du CPA qualité minimum 325
2.412 Agrégats
Emploi possible d'agrégats roulés ou d'agrégats de concassage, ils seront débarrassés de toute trace d'argile
2.413 Aciers
Les aciers devront être conformes aux règles du CCBA 68

2.42 Composition des bétons
la composition des bétons sera définie , en général, en fonction des résistances à obtenir, tenant compte des caractéristiques géométriques de différents moules de coffrage et de la modification d'effets de parois due à la présence des armatures

2.43 Essais de béton
Les essais seront réalisés conformément aux spécifications des DTU
Ces essais seront à la charge de l'entrepreneur adjudicataire du présent lot, si les résultats sont insuffisants, de nouveaux essais pourront être demandés par l'architecte ou le bureau de contrôle
La démolition et la reconstruction des ouvrages effectués peuvent être exigés

2.5 Béton armé

2.51 Armatures

Les armatures à mettre en oeuvre dans les ouvrages en béton armé seront déterminées par les études

2.52 Coffrage

Suivant leur position dans le bâtiment, le coffrage des ouvrages en béton armé sera traité de l'une des manières suivantes :

Coffrage ordinaire par planches soigneusement jointives, pour tous les éléments enterrés ou recevant une cloison de doublage ou un revêtement.

Coffrage soigné, par planches rabotées assemblées en panneaux à rainures et languette ou doublage en contreplaqué pour les béton apparents n'acceptant ni balèvre, ni manque ou reprise apparente de bétonnage.

2.6 Travaux de maçonnerie

2.61 Matériaux

2.611 Brique de terre cuite

Les briques employées doivent être bien cuites sans être vitrifiées, dures, non friables, sonores ,sans fêlures et sans parties siliceuses ou calcaires

Les briques sont non gélives et leur porosité en poids ne doit , en aucun cas ,dépasser 18 %

Les briques ne doivent pas être susceptibles de donner lieu à des efflorescences

2.612 Blocs de béton ,plein ou creux

Ces blocs doivent répondre aux spécifications des normes françaises suivant DTU

2.62 Mise en oeuvre des matériaux

Suivant DTU 20.1(2) édition décembre 1985

Cahier des clauses techniques

Règles de calcul et dispositions constructives minimales

2.63 Réservations dans la maçonnerie

l'entreprise devra prévoir toutes les réservations nécessaires : feuillures en tableaux et linteaux pour recevoir les menuiseries extérieures et intérieures pour les murs de plus de 8 cm d'épaisseur pour recevoir les bâtis dormants des portes ou placards

2.64 Calfeutrement

Tous les calfeutrement autour des menuiseries extérieures et bâtis dormants intérieurs sont à la charge de l'entreprise de maçonnerie.

CHAPITRE II DESCRIPTION DES TRAVAUX

Article 1 Aménagement de chantier

Toutes les dispositions seront prises pour assurer la sécurité des personnes et biens avoisinants

La réparation de toute dégradation de quelque nature qu'elle soit sera imputée au compte de l'entreprise responsable.

L'entrepreneur prendra toutes les mesures de signalisation et assurera le nettoyage de la voie publique autant de fois que nécessaire.

L'entrepreneur devra les clôtures provisoires de chantier, les panneaux réglementaires de signalisation du chantier seront posé à demeure sur les clôtures provisoires, conformément aux lois en vigueur sur la signalisation , la sécurité et la protection des chantiers.

Article 2 Panneau de chantier
Le panneau de chantier est à prévoir au présent lot.

Article 3 Implantation de la construction suivant le plan masse directeur annexé à l'arrêté de Permis de Construire

Article 4 Note pour présentation du devis : Le devis sera décomposé en articles détaillés faisant apparaître les quantités, le prix unitaire et le produit.

Article 5 Terrassements

Décapage de la terre végétale sur les emprises de construction, la terre végétale sera stockée sur le terrain, pour être utilisée ultérieurement dans le cadre de l'aménagement du terrain (travaux d'aménagement non compris au présent devis)

Terrassement des semelles filantes et semelles isolées

Prévoir remblai au pourtour

Terrassement en pleine masse pour cave : Suivant plan

En variante ; donner le prix pour l'évacuation à la décharge des terres excédentaires, sauf végétale

Article 6 Béton armé pour semelles compris aciers et béton de propreté
Système de semelles suivant étude béton SIGMA (uniquement pour fondations jusqu'à l'arase dallage RDC)

Article 7 Parpaings:
Pleins allégés épaisseur 0.20:
Pour toutes les parties en élévation des murs extérieurs situées en partie enterrée coté 0,22 et partie Cave

Article 8 Dallage béton sur terre- plein
compris remise à niveau du sol par tout venant compacté , polyane 200 microns.
Dallage béton finition surfacé dans garage et Abri jardin.

Article 9 Planchers béton
Plancher béton avec poutrelles et hourdis

Plancher isolant (hourdis béton + polystyrène) :
Sans objet

Plancher béton 12 +4 , 16+4 ou 20+5 suivant portée et surcharges :
Plancher haut du RDC
Plancher isolant dans la partie située au-dessus du Garage

Article 9 bis Ouvrages béton armé :
Chaînages, poteaux, poutres , raidisseurs etc .....
Tous ces ouvrages sont à prévoir suivant l'étude béton armé ou suivant les plans du Cabinet LECROC ,comprenant : coffrages, acier et béton .
Localisation :
Elévation du RDC
Pointes de pignon et renchaussement.

Article 10 Escalier béton
compris chape ciment
Localisation :
Accès cave

Article 11 Socle pour chaudière
Sans objet

Article 12 Elévation du RDC , pointes de pignon et renchaussements
En parpaings creux épaisseur 0.20 , compris chaînage, poteaux raidisseurs, linteaux etc

Chiffrer la plus value pour brique G7 compris la partie garage

Article 13 Souche de cheminée salon et conduit de fumée
Le conduit de fumée du salon sera réaliser, au présent lot,
Conduit de fumée en boisseaux TC compris boisseaux isolants dans les zones froides de section 30 x 30, conforme aux normes du fabricant et du DTU fumisterie.
Souche de cheminée traditionnelle avec doublage en brique compris enduit couronnement et cape, paillasse renforcée au passage des chevrons servant de base à la souche , Souche enduite.

AIR FRAIS CHEMINEE du SALON:
A prévoir par gaine fibro ciment de section 15 x 15 (2 fois) passage dans terre -plein ou sur façades

Article 14 Conduit chauffage :
sans objet lot CHAUFFAGE

Article 15 Appuis des fenêtres et châssis
Appuis en béton compris larmier
A prévoir pour toutes les ouvertures suivant plan

Article 16 Seuils des portes fenêtres et portes
Seuil ciment

Article 17 Terrasse extérieure
A chiffrer en variante (voir plan de masse)
TERRASSE de forme arrondie suivant plan LECROC
Terrasse en béton , finition légèrement talochée avec forme de pente vers l'extérieur
Terrasse devant ENTREE:

Article 18 Enduit ciment + rubson
Enduit étanche sur toutes les parties enterrées
Drainage périphérique extérieur suivant normes en vigueur (Variante)
Le drainage étant capté par un regard intérieur situé en cave fait pour recevoir une pompe de type vide-cave : ne concerne pas le projet
Drainage repris par le caniveau située devant le portail de garage : concerne le projet

Article 19 Enduit en élévation type monocouche à finition dite "grattée"
A chiffrer pour toutes les parties apparentes en élévation
Cet article pouvant être sous-traité à une entreprise de ravalement, dans ce cas préciser le nom de l'entreprise
Compris enduit sur les tableaux et voussures des ouvertures et souche de cheminée
Compris protection des menuiseries et nettoyage en fin de travaux.

Lot n° 7 PLATRERIE ISOLATION

CHAPITRE 1 PRESCRIPTIONS SPECIALES

ARTICLE 1 GENERALITES- ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent :
Tous les travaux de plâtrerie et d'isolation d'une Maison d'Habitation

ARTICLE 2 REGLEMENTS ET NORMES

Les travaux devront être conformes aux :
DTU n° 20 prescriptions techniques isolées concernant l'exécution des cloisons minces en briques plâtrières
DTU n° 25.1 enduits intérieurs en plâtre
Aux avis techniques PLACOPLATRE
DTU n° 25.41, 25.42,
Normes NF P 72.302
Normes NF P 72.303
Aux cahiers des prescriptions de pose et de mise en oeuvre PLACOPLATRE ou LAFARGE

ARTICLE 3 PROTECTION DES OUVRAGES-NETTOYAGE

L'entrepreneur du présent lot est tenu d'assurer pendant toute la durée des travaux, la protection des surfaces qui pourraient être tachées, attaquées ou détériorées.
Il devra faire le nettoyage et laisser le chantier en parfait état de propreté.

ARTICLE 4 COORDINATION AVEC LES ENTREPRISES DES AUTRES LOTS

L'entrepreneur aura la charge de s'entendre directement avec les entreprises des autres lots du projet, des dispositions à prendre en commun pour que les entreprises se succèdent et se relaient parfaitement.

CHAPITRE II DESCRIPTION DES TRAVAUX

ARTICLE 5 Doublage des murs extérieurs

5-1 :Doublage des murs exterieurs en briques ep 0,04 compris enduit compris fourniture et pose d'un isolant de type laine de verre, panneaux rigides, d'épaisseur 100 mm.
Localisation : Sans objet

5-2 :Doublage des murs extérieurs en PLACOMUR d'épaisseur 100 + 10
Localisation : Se reporter aux plans architecte

5-3 :Contre cloison en placostil compris isolant laine de verre épaisseur 100 mm
Localisation: dans pièces des combles.

ARTICLE 6 Cloisons en briques plâtrieres

Les cloisons seront montées en briques creuses de 0,05 épaisseur hourdées au plâtre
Elles seront posées sur semelles phaltex 10 mm en pied de cloison
Localisation : Sans objet

ARTICLE 6 bis Cloisons Placostil

Les cloisons seront du type PLACOSTIL avec plaques standard constituées :
d'une ossature métallique placostil d'épaisseur appropriée composée de rails et de montants d'ep 6/10e,de parements constitués d'une plaque de placoplâtre d'épaisseur 13 mm,de panneaux semi rigide de laine minérale mis en place dans le vide entre parements (à chiffrer en variante)
L'entrepreneur respectera les normes de pose et de choix des épaisseurs de plaque et d'ossature métallique suivant le tableau édité par le fabricant , compris laine de roche .
Localisation :
Toutes les cloisons du RDC et de l'étage.

6 bis-2Cloison isolante type Placostil 120/70 constituée de montants métal de 70 mm , de deux plaques de BA13 sur chaque face et d'une laine PB 75 mm compris joints.
Localisation:

Entre WC et Lingerie du RDC et la partie Garage.

ARTICLE 7 Enduit plâtre (murs ,cloisons)

Enduit plâtre, épaisseur 1 cm, pour les ouvertures dans les murs de refends, l'enduit plâtre se retournera en tableaux et linteaux.
Les angles saillants verticaux seront renforcés par des joncs en alu ou PVC
Localisation:
Sans objet

ARTICLE 7 Bis Enduit par plaque BA 10 collée sur paroi maconnerie et ossature BA

Localisation :
Mur de refend et mur porteur intérieur , poutre et poteaux BA.

ARTICLE 8 Plafond placoplâtre suspendu de type placostil

En sous face des planchers béton
Localisation :
Plafond de toutes les pièces situées en RDC sous plancher béton sauf partie Garage

ARTICLE 9 Plafonds et isolation étage

9-1 Isolation :
L'isolation au-dessus des plafonds (horizontaux et rampants)sera réalisée en matelas de laine de verre d'épaisseur 200 mm avec papier Kraft pare-vapeur .
Localisation:
Pour tous les plafonds de l'étage de la partie Habitable chauffée.

9-2 Plafonds : Plafond sur ossature métallique : Placostil
les plafonds sont constitués de plaques placoplatre vissées sur ossature métallique réalisée à partir de profilés et de suspentes Placostil, Respect des normes placostil dans le choix des profilés, écartements etc
Localisation :
Pour tous les plafonds horizontaux et rampants de l'étage des pièces habitables.

ARTICLE 10 Cloison courbe

Cloison Placostil 72/48 à simple courbure constituée de montants métal 48 mm et de deux plaques BA 06 sur chaque face.
localisation:
Le plafond de la partie CUISINE forme un caisson par rapport au plafond de la partie SEJOUR avec une retombée de 25 cm (HSP Cuisine : 255 HSP Séjour : 280)
La rive du caisson est arrondie suivant plan

Idem pour caisson au-dessus des marches d'accès au SALON

ARTICLE 11 Doublage de conduits verticaux

11-1 Doublage de conduits de fumées:
En carreaux de platre de 7cm d'Epaisseur
à prévoir

11-2 Coffres sur tuyaux ou gaines (Hotte, VMC et Décompression)
En placostil constitué de montants métal 48 mm et d'une plaque de BA13 à prévoir :

ARTICLE 12 Plaques de plâtre PLACOMARINE

à prévoir pour toutes les faces intérieures des pièces humides

ARTICLE 13 U plastiques

à prévoir sous les cloisons de doublage et les cloisons de distribution de toutes les pièces humides

ARTICLE 14 Grilles de ventilation

Sans objet

ARTICLE 15 Raccords plâtre divers

Si nécessaire

ARTICLE 16 Bandes Armées

Prévoir la protection des angles saillants et des arêtes vives par la pose de bandes armées sur une Hauteur de 2m.

ARTICLE 17 Châssis Vélux

Habillage dans rampants des châssis Vélux par Placostil

LOT 10 CHAUFFAGE GAZ et EAU CHAUDE

CHAPITRE I PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

ARTICLE 1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux faisant l'objet du présent lot comprennent
L'étude et la réalisation de:
La production de la chaleur
La distribution de la chaleur
La production eau chaude sanitaire

ARTICLE 2 OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

Pour l'élaboration de son étude, l'entreprise se conformera aux directives et indications contenues dans le présent CCTP
Les travaux à exécuter comprendront la fourniture , le transport ,la mise en place, l'alimentation, le raccordement et le réglage de tous les appareils et accessoires nécessaires au bon fonctionnement de l'installation de chauffage pendant la période de garantie.
En outre, la fourniture de l'entreprise comprendra :tout l'outillage nécessaire à la parfaite exécution des travaux, ainsi que les vérifications et contrôles.
Les plans et schémas des installations pour accord avant exécution
L'entrepreneur s'engage ,du seul fait de répondre à l'offre, à exécuter dans les règles de l'art ,une installation en parfait état de marche, **il ne pourra être réclamé de supplément ultérieurement pour tout matériel qui aurait été omis au présent CCTP, mais que la conception imposerait par elle même .**

ARTICLE 3 NORMES ET REGLEMENTS

Les installations devront répondre aussi bien dans l'ensemble que dans chacune de leurs parties ,aux normes et règlements en vigueur dans la profession .
En particulier ,toutes les matières et matériels faisant l'objet d'une norme AFNOR, devront y être conformes.
Les installations seront conformes aux lois et règlements en vigueur à la date de leur exécution
En particulier ,les textes et prescriptions ci-après seront respectés:
DTU 61 installation gaz
DTU 65.4 Chaufferie gaz
DTU 65.11 Sécurité des installations de chauffage central

ARTICLE 4 PROPOSITION. DOCUMENTS à remettre avec la soumission

Les plans et schémas remis avec le dossier de consultation ne sont donnés qu'à titre de simple indication, et devront être nécessairement vérifiés et complétés sur place.
Les prix proposés comprendront la fourniture, la pose ,le percements, les scellements, le rebouchage et tous les accessoires et raccords nécessaires à une exécution parfaite des travaux.

Article 5 Essais Vérifications

Pendant la durée des travaux et pendant la durée de garantie , tout entrepreneur doit se soumettre à toute vérification qui serait demandée par le Maître d'ouvrage.

Article 6 Principe de l'installation

L'entreprise du présent lot devra prévoir deux solutions:
Solution 1 :
Chauffage par radiateurs acier pour RDC et Etage.

Solution 2 :
Plancher chauffant basse température au rez de chaussée pour :
Entrée-Séjour-Salon- Dégagement- Cuisine. Tout le reste (du RDC et Combles) par radiateurs
prévoir une régulation par zone.

Article 7 Bases de calcul

Suivant les normes en vigueur.

CHAPITRE II DESCRIPTION DES TRAVAUX

Article 8 Production de chaleur

Par générateur gaz situé dans chaufferie (se reporter aux plans Architecte pour son positionnement) , l'entreprise précisera dans son offre la marque du générateur ainsi que la puissance et joindra une documentation des différents appareils choisis .
Evacuation des gaz brûlés par conduit type métalbestos au présent lot, compris sortie hors toiture.

8-1 Gaz de Ville

Prévoir le raccordement gaz du compteur GDF situé en limite de propriété (voir Plan Masse)

8-2 Gaz Propane

Prévoir raccordement gaz depuis citerne située à 5 ml de la chaufferie.
Sans objet

La tranchée pour le Raccordement gaz est au lot maçonnerie.

Article 9 Radiateurs- SOLUTION DE CHAUFFAGE N°1

Radiateurs acier verticaux si possible pour RDCet Combles
Indiquer ,dans le devis , le nombre de radiateurs et la marque.

Chiffrer la plus-value radiateur sèche serviette ACOVA dans les salles de bains du RDC et des Combles

Article 10 Plancher Chauffant- SOLUTION DE CHAUFFAGE N°2

Préciser dans l'offre le type de plancher chauffant, prévoir l'isolant sol et notamment sa nature (joindre une documentation du type de plancher chauffant).
localisation :
Pour RDC uniquement

LOT 11 CARRELAGE ET REVETEMENTS DE SOLS

CHAPITRE 1 PRESCRIPTIONS SPECIALES

ARTICLE 1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Fourniture et pose de carrelage
Fourniture et pose de plinthes en carrelage
Fourniture et pose de revêtements de sol collés
Travaux divers

ARTICLE 2 NORMES ET MATERIAUX

2.1Normes

les travaux faisant l'objet du présent lot devront être conformes aux prescriptions de :
DTU 52.1 pour les revêtements scellés
DTU 55 pour les revêtements muraux scellés

2.2 Matériaux

2.21 Carrelage

Les matériaux prescrits pour le présent lot devront correspondre aux normes en vigueur suivant le DTU 52.1 normes NFP et avis techniques
Pose des carrelages :
Sur les sols livrés à - 0,05 ou -0,06 de la cote finie par le maçon, l'entreprise du présent lot devra:
le nettoyage des sols bruts, la désolidarisation de la chape se fera par un lit de sable, en périphérie des murs et des cloisons par un joint souple, type Etaphone ou similaire.
la pose des carrelages se fera sur mortier de pose après application d'une barbotine de FERMASOL (adhésif ciment de chez WEBER et BROUTIN)
les joints seront exécutés au coulis de ciment teinte naturelle
l'exécution de tous les raccords, joints, et coupes.
Les produits de ragréage utilisés éventuellement pour les rattrapages de niveaux ne présenteront pas d'incompatibilité avec les supports ou avec les colles employées. Ils seront réalisés suivant la fiche technique du fabricant pour obtenir une surface lisse et plane.

2.22 Revêtement muraux collés

Les matériaux :
les matériaux prescrits pour le présent lot devront correspondre aux normes en vigueur suivant DTU 55 normes NFP et avis techniques.
Pose des revêtements muraux:
les revêtements muraux seront posés à la colle , la colle employée devra être conforme aux prescriptions du fabricant et bénéficier d'un avis technique.

CHAPITRE II DESCRIPTION DES TRAVAUX

Nota : l'entreprise fournira une offre de prix détaillée reprenant poste par poste les articles énoncés ci-dessous ainsi que les variantes en indiquant les prix publics TTC de Fourniture

ARTICLE 3

3-10 Fourniture et pose d'un carrelage "Grés pressé émaillé **DECO URBANO 44,6 X 44,6** » de chez PORCELANOSA.
A prévoir pour toutes les pièces sauf pour la Salle de Bains, la Chambre 1et l'entrée
3-11 même carrelage mais en 30 X 30 à prévoir dans l'entrée et sur les deux marches avec
incorporation d'un tapis.
Un plan de calepinage sera remis à l'architecte par l'entreprise avant exécution pour accord

3-12 Fourniture et pose d'un carrelage " **PAVIGRES 15x15**"
A prévoir pour la Salle de Bains 1 du Rez de Chaussée
Une étanchéité sera réalisée sous le carrelage du bac à douche avec un produit type FERMASEC
de chez WEBER et BROUTIN ou produit similaire.

3-13 Fourniture et pose d'un carrelage " **Viva Ceramica Swing 20x20 " (Aubade,Maillard)**
A prévoir pour la Salle de Bains 2 des Combles

3-14 Fourniture et pose d'un carrelage " **OTTANTAQUATTRO Attala 25x25" (Point P)**
A prévoir pour la Salle de Bains 3 et wc des Combles

3-2 Plinthes :
Plinthes à prévoir dans toutes les pièces ci dessus

ARTICLE 4 Chape ciment

4 - 1 RDC
Chape ciment dans la Chambre 1
Chape ciment dans tous les Placards

4 - 2 Etage
Chape ciment pour toutes les pièces sauf WC , SDB 2 et SDB 3
Chape ciment dans placards

Les chapes devront être livrées conformes à la réception d'un revêtement de sol collé

ARTICLE 5 Faïence murale :
Fourniture et pose de Faïence finition brillante de format 15 x 15 à prévoir:

5-1 RdCh :
Toilettes : 60 cm au-dessus des vasques compris retours.

Salle de Bains: ***Fourniture et pose de faïence 15 X 15 finition brillante « AGUARELA de chez CEREV »***
au pourtour et sur 2 mètres de hauteur.Un mariage de plusieurs couleurs avec motifs sera à proposer au propriétaire.

- Azul Cobalto Brillant 15 X 15
- Azul Claro Brillant 15 X 15
- Branco Opaco Brillant 15 X 15
- Listel Limäo 3 X 15
- Fourniture et pose de baguette d'angles de chez SCHLUTER ou similaire
- Une étanchéité est à prévoir sur les panneaux verticaux autour du bac à douche.

Tablette sous vasque :
Le support sera réalisé en panneaux de type Wédi ou Lux et sera recouvert en émaux de briare
Couleur à déterminer avec le propriétaire.
Cuisine : hauteur 1,00 au-dessus des plans de travail.

5-2 Combles
Salle de Bains : 60 cm au-dessus de la vasque compris retours , 2,00 m de hauteur au pourtour de la douche

5-3 Habillage Façade Baignoire par Faïence Blanche " CINCA" sur pâte blanche finition brillante de format 15 x 15 y compris trappe de visite à prévoir:
A prévoir pour SDB de l'étage

6-NOTE VARIANTES TECHNIQUES
6-1: dans le cas d'un chauffage par le sol , fournir la plus value pour l'exécution d'une contre dalle sur isolant, compris la mise en place d'un treillis soudé et enrobage des tuyaux avec un béton adjuvanté
(adjuvant fourni par le chauffagiste).
Indiquer la plus value au m2 et le montant global pour l'ensemble du RDC d'une part et le prix pour l'ensemble de l'étage d'autre part
A chiffrer

6-2 : dans le cas du choix"d'un chauffage de type ENALSA (Géothermie) l'emploi de chape liquide est possible. L'entreprise du présent lot pourra remettre une offre de prix pour la réalisation de chape liquide.

7- REVETEMENTS DE SOL COLLES-MOQUETTES
Il n'est rien prévu au présent lot pour ce poste, le client se réserve la fourniture et la pose des revêtements de sol collés et moquette.

8- REVETEMENT des TERRASSES

Pose d'un carrelage « Tortosa Piédra antidérapant 33,3 X 33,3 de chez PORCELANOSA avec
éléments spéciaux pour la réalisation des seuils.
La pose sera réalisée avec le mortier-colle FERMAFLEX de chez WEBER et BROUTIN ou un produit similaire.
Un ragréage sera réalisé si nécessaire.

9- OUVRAGES ANNEXES

9-1 Etanchéité sous carrelage

Réalisation d'une étanchéité sous le carrelage du bac à douche (salle d'eau du RDC) type
Fermasec de chez WEBER et BROUTIN ou produit similaire.

9-2 Joints de dilatation, joints de fractionnement, joints périphériques.

Localisation
Pour fractionnement des sols suivant règles du DTU.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.